

Séance du Conseil Communautaire du 22 octobre 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Bouiligny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Flins-Neuve-Église
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tarte-Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Prunay-le-Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
Saint-Lubin-de-la-Haye
Saint-Martin-des-Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

	Délibération n°100/2025	Désignation de délégués au SIDOMPE	Unanimité
	Délibération n°101/2025	Désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Administration des collèges de Houdan et d'Orgerus	Unanimité
	Délibération n°102/2025	Rapport d'activité du SIEED – Année 2024	Unanimité
	Délibération n°103/2025	Clés de répartition du marché de collectes SEPUR – Thoiry Bioénergie et facturation SIDOMPE au 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité
	Délibération n°104/2025	Transfert des emprunts du SIEED	Unanimité
	Délibération n°105/2025	Instauration d'une obligation de sollicitation de l'avis de la CC du Pays Houdanais pour l'implantation de locaux à conteneurs et le choix des modalités de collecte des déchets	Unanimité
	Délibération n°106/2025	Consultation N°P2025-012 – Gestion, exploitation des déchèteries, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de la CC du Pays Houdanais - Attribution	Unanimité
	Délibération n°107/2025	Consultation n° P2025-013 – Contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – Attribution	Unanimité
	Délibération n°108/2025	Consultation n° P2025-021 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège de la CC du pays houdanais : indemnités candidats et jury	Unanimité
	Délibération n°109/2025	Débat d'orientation budgétaire	Unanimité
	Délibération n°110/2025	Décision modificative n°1 au budget primitif 2025 des zones d'activités	Unanimité
	Délibération n°111/2025	Décision modificative n°3 au budget primitif 2025 du budget principal de la CCPH	Unanimité

A Maulette, le 22 octobre 2025